

Siège : 63 Av. Jean Cordier 33600 Pessac

Contact exclusif par mail : [agkpedia@gmail.com](mailto:agkpedia@gmail.com)

Site : https://www.agkp-asso.org

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

JO association n° 0008, du 16/02/2016, Annonce n° 00765, N° RNA : W332019714

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale 2018 de l’AGKP**

**du 6 Juin 2018**

Salle municipale de VERTHAMON

9ter rue Claude Debussy 33600 Pessac

Début de l’AG à 20 h 20 .

**Nombres des présents et des représentés/quorum**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 2

Nombre total\* : 27

\*quorum fixé à 8 (*RI article 3*)

Cf. listes d’émargement des présents et représentés

**Rapport moral d’activité 2017**

Les membres du bureau et des CA sont :

Mme Christine CHARLY Présidente

Mme Karine JEAN Secrétaire

Mme Cécile DELORT Trésorière

Mme Claire ARNAUD Vice-Présidente

Mme Melinda BIZ Membre fondateur

L’association a compté 39 adhérents dont 8 MK salariés et 31 MK libéraux. 70% sont sur le secteur de Bx et Rocade, 30% sont situés extra-rocade.

Les 4°, 5° et 6° CA ont eu lieu avec :

* Enregistrement des renouvellements et des nouvelles adhésions. Ainsi que mise en ligne des registres mis à jour.
* Enregistrement du logo auprès de l’INPI.
* Mise au point de la plaquette de l’AGKP.
* Modification de l’article 4 du RI (présence de 2 membres du CA pour la validation d’une adhésion)
* Compagnonnages : 2.
* Travail sur le site internet (WIX retenu)
* Participation à l’élaboration des cahiers de suivi des NvNV dans le cadre du Réseau Périnat Aquitaine.
* Relai des offres d’emploi de l’APF ; des questionnaires de mémoire des K3
* Poursuite de la présentation de l’AGKP auprès de différents médecins (HDE / PMI / Éducation spé./asso. Pédiatres et autres).
* Organisations de trois soirées à thèmes.
  + - **22.03**. Présentation du logo de l’AGKP.

Présentation des différents adhérents (cartes de Bx et sa région)

Topo sur le Vestibulo (S. Moreau MK Hospitalier)

Recueil des thèmes à aborder par la suite.

* + - **31.05.** 1° AG.

Présentation d’un des thèmes abordés *Préservation du potentiel orthopédique* (par Audrey Jullion ; Aurore Leray ; Karine Jean ; François Valmary).

Évocation du thème de la prochaine soirée.

* + - **29.11.** Topo Dr Brigitte Deleplanque (MPR) sur

*Toxines Botuliques, Appareillages et leurs indications.*

Échanges avec et entre les personnes présentes

Préparation de la prochaine AG en 2018 avec changement de bureau à prévoir.

**Bilan comptable et rapport financier 2017**

*Cf. Bilan Comptable 2017 en pièce jointe*

L’année 2017 est la première année complète pour l’AGKP.

**Le solde comptable au 31/12/2017 est créditeur de 881,49 €.** (+ 801,73 € sur le CCP et +79,76 € en caisse)

Les dépenses sont réparties ainsi :

* 384,24€ consacrés à la création du logo et de la plaquette de l’AGKP et à la mise en pages du site WIX.
* 213,61€ pour financer les buffets des soirées 2017.
* 195,72€ d’assurance (MAIF).
* 36,50€ de frais de tenue de compte.
* 20,30€ de chocolats en remerciement de la participation bénévole du Dr DELEPLANQUE.

Les recettes se répartissent ainsi :

* 585€ d’adhésions (39 adhérents)
* 270€ de dons

Afin de valoriser le bénévolat, nous avons également chiffré les aides en nature à hauteur de 5480 €.

*Pour mémoire, les aides en nature se rapportent à la mise à disposition des locaux et équipements (informatique, téléphone, internet…) du siège situé au 63 avenue Jean Cordier à Pessac. C’est aussi une évaluation de ce que couterait le versement d’un salaire correspondant au temps de travail effectif des bénévoles pour le compte de l’association.*

* **Les bilan comptable et rapport financier de l’AGKP pour l’année 2017 sont approuvés à l’unanimité des présents et représentés .**

**Budget prévisionnel 2018**

*Cf. Tableau budget prévisionnel 2018 en pièce jointe*

Les dépenses sont estimées à **1274,62€** réparties ainsi :

* 400 € pour faire intervenir un intervenir extérieur.
* 216,40 € pour l’édition des plaquettes et la mise en page du site dans sa version mobile.
* 200 € pour financer les buffets de 2 soirées en 2018.
* 191,42 € de frais d’assurance.
* 136,80 € pour l’achat du nom de domaine agkp-asso.org et la publication du site WIX
* et autres frais divers répartis pour fournitures administratives, entretien, frais de comptes, frais postaux…

Pour les recettes, nous espérons une stabilité des apports, nous portant à un total de **1375,35€**.

L’année 2018 démarre avec un report de **520,35€** de l’année précédente auquel s’ajoutent :

* 585 € d’adhésions (39 adhérents)
* 270 € de dons.

Les mêmes bases de calculs ont été utilisées pour l’évaluation des recettes et charges en nature. La modification du bureau et l’ouverture du CA pourront faire évoluer ces chiffres.

* **Le budget prévisionnel de l’AGKP pour l’année 2018 ainsi que les projets évoqués et chiffrés dans ce budget prévisionnel sont approuvés à l’unanimité des présents et représentés .**

**Modification du règlement intérieur :**

Modification du RI Validé par le CA de mai :

Modification de l’article 6 du RI : **Modification du règlement intérieur :**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le CA et soumis à l’approbation de l’ AG à la majorité des membres présents.

* **Le règlement intérieur de l’AGKP ainsi modifié est approuvé à l’unanimité des présents et représentés.**

**Questions diverses inscrites à l’ordre du jour**

Absence de question diverse.

**Renouvellement des membres sortants du Conseil d’Administration**

***RI Article 2 :*** *Le conseil d’administration (CA) est élu pour un maximum de 11 personnes, dont 6, au maximum constituent le bureau.*

*Tout adhérent peut se présenter à l’élection au conseil d’administration s’il justifie d’une participation d’au moins 2 ans au sein de l’AGKP.*

*Le conseil se réunit tous les 3 à 6 mois. Le quorum est fixé à 3.*

Sont déclarées sortantes :

Christine CHARLY

Cécile Delort

Se proposent pour entrer au CA :

Mathieu Garrel

Francois Valmary

Armelle Bisson

Aurore Leray

Julie Simon

Karine Jean

Claire Arnaud

A l’unanimité, les membres du CA retenus lors du vote sont :

Mathieu Garrel Francois Valmary

Armelle Bisson Aurore Leray

Julie Simon

Karine Jean Claire Arnaud

Lors du 8eme CA le 5 juillet 2018 à Pessac, cabinet EKIP, seront élus les membres du bureau.

La présidente de l’AGKP remercie les participants.

Fin de l’AG 20 h 50 .

A Pessac, le 06/06/2018

La Présidente

Pièces jointes (consultables au siège) : Listes des présents et représentés, procuration, bilan comptable 2017, budget prévisionnel 2018.